

## **Les personnes handicapées mentales et le vieillissement**

Pour tous, l'espérance de vie s'allonge. Cette augmentation de l'espérance de vie est due notamment aux progrès médicaux et à l'amélioration de la qualité de vie.

En ce qui concerne les personnes handicapées mentales, on peut souligner également l'amélioration de la prise en charge, l'éducation à la santé et la stimulation des personnes dès leur plus jeune âge.

Plus spécifiquement pour la personne handicapée mentale, les effets du vieillissement (déficience visuelle, motrice, auditive, anxiété accrues,...) viennent s'ajouter aux altérations physiques et/ou psychiques liées à son handicap. Traditionnellement, les effets du vieillissement se marquent physiquement : degré de fatigue et besoin accru de repos, lenteur dans les déplacements et dans les actes de la vie quotidienne, dégradation de la santé.

Cet allongement de l'espérance de vie soulève aussi des questions inédites pour les parents : « Quand je ne serai plus là, qui va s'occuper de lui ? »

« Comment lui trouver un endroit où il pourra vieillir, où il sera toujours bien ? »

« Comment affronter le cap difficile de laisser partir son enfant ? »

### **POUR LE JEUNE :**

Il est important de le préparer en douceur à une future séparation. Ce travail de séparation ne peut se faire sans quitter le foyer familial.

Dans certains cas, cette démarche peut être associée à la mort : « Je quitte la maison où j'ai grandi, parce que maman et papa deviennent vieux, donc ils pourraient mourir ». C'est un travail intéressant, car le jour où les parents ne seront réellement plus là, le changement dans les habitudes sera moins grand et le deuil plus facile à vivre.

Il est donc préférable que ce départ de la famille ne se fasse pas trop tard.

Cette séparation du milieu familial constitue un pas difficile à franchir, mais devient souvent un événement positif, et constitue parfois une solution à des difficultés relationnelles entre la personne handicapée et sa famille.

### **DU POINT DE VUE DES PARENTS :**

A la crainte de son avenir, au sentiment de culpabilité, s'ajoute la douleur de voir échapper des décisions et des responsabilités qu'ils confient aux éducateurs et à travers lesquelles ils exprimaient auparavant tout leur amour. Ce départ de la maison, ne plus devoir s'occuper de la chambre du « petit », signifie un changement important dans la vie des parents, c'est accepter que son enfant est adulte, mais c'est aussi accepter son propre vieillissement.

Face au départ, les parents doivent savoir que les liens avec leur enfant seront sauvegardés. Comme tous les enfants devenus adultes, leur enfant reviendra plus ou moins régulièrement

« à la maison », son retour sera alors une fête et l'occasion de lui témoigner leur affection toujours intacte.

Afin de se faire aider dans ce chemin de vie, qu'est la recherche d'une institution adaptée qui peut vite se transformer en parcours épuisant, les familles peuvent faire appel à des associations telle que « Support-ahm ».

Son objet social est d'accompagner les familles de personnes handicapées mentales à aborder les questions de l'après parent et s'engage à un suivi lorsque les parents sont décédés, que ce soient des questions de logement, d'attention particulière (contact en dehors de l'institution, les loisirs...), les modalités prises pour la gestion du patrimoine...

## **Quelles solutions s'offrent aux parents ?**

La solution parfaite n'existe pas. Les personnes handicapées mentales vieillissantes ne forment pas un groupe homogène. Selon leur histoire personnelle ou leurs conditions de vie, elles sont orientées vers des structures de prise en charge diversifiées.

Un large éventail de services comme les soins à domicile, les formules de logements accompagnés et les structures d'accueil et d'hébergement offrent des solutions à la prise en charge des personnes handicapées mentales vieillissantes.

*Il est important à souligner ici, que le secteur de l'accueil et de l'hébergement de la personne handicapée manque structurellement de places. Cette carence est le résultat d'un manque de moyens financiers.*

## **Des réponses pratiques**

Soit les parents cherchent une place dans une structure existante. Cette solution paraît la plus facile de prime abord. Mais très vite, les parents sont confrontés à deux problèmes. D'une part, le manque de places d'accueil au bon moment et au lieu souhaité; d'autre part, une difficulté d'adéquation entre les valeurs familiales et les valeurs de l'institution.

Soit les parents peuvent entreprendre la création de la maison rêvée pour leur enfant.

Dans la majorité des cas, ce projet devient un projet majeur dans la vie de la famille, il fait appel à différents aspects : la conceptualisation pédagogique et éducative, l'élaboration du plan immobilier et financier... Un tel projet peut prendre des années entières avant d'aboutir. Sans avoir la certitude que leur enfant se plaira et s'épanouira dans son nouveau lieu de vie.

De nombreux services à domicile peuvent également être très utiles dans un projet où le jeune désire avoir son autonomie et vivre seul dans son appartement. Dans ce cas se pose souvent la question de la solitude.

## **La fraterie : une aide, pas une solution.**

Quand elle existe, les parents peuvent passer la relais à la fraterie sans toutefois le lui imposer. En effet, la charge supplémentaire d'une personne handicapée n'est pas forcément compatible avec la construction de leur foyer.

Ils peuvent, néanmoins, assurer une tutelle légale et le suivi avec l'établissement où il vivra. De même que préserver des liens d'amour fraternel dont la personne handicapée a toujours besoin, en l'accueillant un week-end pour une fête ou les vacances.

En conclusion, la problématique du vieillissement de la personne handicapée doit se poser le plus tôt possible afin qu'une réflexion globale s'impose et que des solutions visent la qualité de vie tout en respectant le rythme et les difficultés de chacun.

Pierre Renauld

### ADRESSES UTILES

A.s.b.l Support-ahm (voir article)		Place st Barthélémy,5 4000 Liège 04/223 57 70
l'a.fr.a.h.m	mouvement de défense des intérêts des pers. handic. & et de leur famille	av Albert Giraud, 24 1030 Bruxelles 02/219 90 61
A.w.i.p.h.	aide indiv. à l'intégration, accueil, et hébergement pour la région wallonne	rue de la Rivelaine, 21 6061 Charleroi 071/20 57 11

Divers services d'accompagnement qui visent l'autonomie de la personne handicapée

<b>Serv. d'acc de Bruxelles</b>	rue de la Poterie, 20/9 - 1070 Bruxelles	02/527 30 40
<b>serv. d'acc du Brabant Wallon</b>	rue Ste-Anne, 6 - 1400 Nivelles	067/21 69 42
<b>le Bataclan</b>	rue Malibran, 53 - 1050 Bruxelles	02/646 30 13
<b>la Vague</b>	av E. de Thibault, 35 - 1040 Buxelles	02/732 66 22